

dé sobriété, aux animaux qu'on désire conserver pour le travail ou pour tout autre objet, dans un état mitoyen entre la maigreur et l'obésité, qui sont également à redouter.

Il est d'observation générale que les herbages les plus bas et les plus humides sont moins propres à engraisser les bœufs qu'à augmenter la quantité du lait des vaches, et on doit les destiner préférablement à ce dernier objet, lorsque les circonstances le permettent.

Les herbages élevés, ouverts, et très-exposés à l'action des vents, conviennent moins aussi, pour la production du lait, comme pour l'engraissement, que ceux qui sont bas, clos et abrités.

On observe encore en plusieurs endroits, et nous l'avons observé nous-mêmes, que les herbages nouveaux, aqueux, marécageux, garnis d'herbes grossières, sont plus convenables ordinairement à la fabrication du fromage qu'à celle du beurre, qui à son tour est généralement plus abondant et de meilleure qualité sur les herbages anciens, sains et fertiles.

Enfin, on a observé également que le beurre se conserve plus longtemps, et qu'il est plus ferme et plus consistant, lorsqu'il provient du pâturage dans les herbages anciens naturellement fertiles et non engraisés, que lorsqu'il résulte d'herbages alternés avec les cultures céréales, qui ont exigé des engrais ou des amendements, et surtout lorsque les derniers sont d'une nature calcaire, ce qui doit être pris en considération dans les assolements.

On ne doit jamais admettre le porc dans les herbages de bonne qualité qu'on désire conserver; mais, lorsqu'on veut les détruire, il peut être employé utilement pour purger la terre de toutes les plantes à racines traçantes, charnues et tuberculeuses, qu'il détruit efficacement, ainsi que plusieurs insectes nuisibles qu'il déterre en fouillant. Les pâturages qui conviennent le mieux à sa constitution sont ceux qui sont marécageux; car il a le plus grand besoin de tempérer la chaleur et d'assouplir la rigidité de sa peau, en se vautrant dans les endroits frais et humides; et s'il paraît immonde, comme on le suppose assez généralement, c'est que l'eau dont il a besoin se trouve souvent souillée d'immondices qui sont réellement plus nuisibles qu'utiles à sa prospérité. On peut encore lui consacrer avec avantage les tréfières qu'on a l'intention de défricher ensuite; il y prospère beaucoup et s'y développe rapidement; mais nous le répétons, l'eau et non la malpropreté est indispensable à sa santé, et les herbages garnis de mares, ou mieux encore, de sources et de ruisseaux, sont toujours à préférer pour cet animal.

Nous entrerons dans quelques considérations générales sur l'administration des prairies consacrées au pâturage.

Plusieurs objets importants à considérer se présentent relativement à cette pratique. C'est ce que nous ferons dans notre prochaine *Causerie*.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le parlement Fédéral est activement à l'œuvre. L'hon. M. Cartwright, trésorier de la Puissance a présenté son Budget le 25 février. Le gouvernement n'a pas encore établi aucun des changements qui devront être faits au Tarif; cette question donne de grandes inquiétudes à nos hommes de commerce et à nos industriels. Les hommes d'affaires attendent avec anxiété le dénoyement de cette question qui décidera de

notre avenir en fait de commerce et d'industrie de toutes sortes.

Chaque Séance apporte son contingent d'interpellations et de demandes au Gouvernement.

L'hon. M. Blanchet a demandé si c'était l'intention du Gouvernement de construire un embranchement de chemin de fer entre St. Charles à St. Joseph de Lévi? Il lui a été répondu que telle n'était pas l'intention du Gouvernement.

M. Fiset, député de Rimouski, a demandé si c'était l'intention du Gouvernement, dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement régulier de l'intercolonial de prendre des arrangements avec la Compagnie du Chemin de fer du Grand Tronc, pour l'acquisition de la partie de la voie ferrée entre la Rivière-du-Loup et Lévi?—On lui a répondu que le Gouvernement était en pourparler à ce sujet. Il est à espérer que le Gouvernement se décidera à faire l'acquisition de cet embranchement, car les embarras éprouvés par les cultivateurs et les marchands, afin d'éviter une double transaction dans le transport de leurs marchandises, fait qu'ils préfèrent employer les goëlettes ou les steamers: de là une perte pour l'Intercolonial et le Grand Tronc.

M. Orton, député de Wellington (Ontario) a proposé la formation d'un Comité chargé de prendre en considération les intérêts agricoles du pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

L'hon. premier ministre Mackenzie objecta à ce que le Comité ait le droit d'envoyer quérir papiers et personnes, parce qu'il y a eu déjà deux comités de nommés dans ce but; le rapport soumis à la dernière Session, dit-il, n'était qu'un résumé du rapport soumis par l'autre comité. La classe agricole est la plus indépendante du pays, et n'a pas besoin d'être sous l'égide de M. le député Orton. Il objecta à ce que le Comité ait le pouvoir d'obtenir des renseignements sur l'état actuel de notre agriculture dans le pays, parce que cela entraînerait à des dépenses inutiles sans produire de bons résultats.

M. Masson dit que le Comité devrait avoir le droit d'entendre des témoins.

M. Archibald dit que la classe des cultivateurs à l'aise et contente de son sort ne voit pas l'utilité de ce Comité. (Faut-il que le Gouvernement Fédéral refuse sa protection aux cultivateurs pauvres, sous prétexte qu'elle n'est pas nécessaire aux cultivateurs riches?)

M. Patterson condamne cette action du Gouvernement à l'égard de la classe agricole.

M. Plumb se prononce en faveur de ce projet, et dit qu'il est surpris que le Gouvernement s'y oppose.

L'hon. M. Mackenzie répond qu'il n'est pas opposé à ce projet; il a seulement demandé que le Comité n'eût pas le droit d'envoyer quérir personnes et papiers, afin d'éviter des dépenses inutiles.

M. Smith (Peel) dit qu'il y a un grand nombre de cultivateurs qui demandent ce Comité.—La question en est restée là.

Voilà donc, cultivateurs, que l'on se refuse à Ottawa de s'occuper de vos intérêts, sous le futile prétexte d'une dépense inutile.—Vous n'avez cependant pas à vous en plaindre: c'est un peu de votre faute. Avez-vous bien répondu à l'appel que vous faisait le